



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le deux juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel,
Absents excusés : M. JACOB Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe,
Absents : Mme SAMPEDRO Nathalie

Nb de membres : 15

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2021_20D : initiation de la procédure de rachat des biens sinistrés ou biens exposés par le fonds Barnier

Le Préfet des Alpes-Maritimes a Porté A Connaissance un nouvel état du risque d'inondation et de mouvement de terrain le 1er juin dernier sur les communes dont Clans.

En parallèle de cette cartographie, il a été également adressé à la commune une liste des biens pouvant prétendre au Fonds de prévention des risques naturels majeurs autrement appelée le Fonds Barnier soit parce que les biens ont été sinistrés, soit parce que les biens sont désormais fortement exposés au risque inondation.

La commune souhaite engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre du fonds Barnier et pour ce faire, dresse la 1^{ère} liste de biens (liste non définitive et non exhaustive) correspondant aux biens disparus ou fortement exposés :

Aussi, aujourd'hui, il est demandé d'initier la procédure de rachat des biens sinistrés ou exposés par le

Aussi la commune souhaite que ces biens puissent être pris en compte dans le fonds Barnier :

Références cadastrales	Propriétaires
F87	GOUSSET
E443	SANCHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à initier les procédures d'acquisitions des biens listés ci-dessus dans le cadre du fonds Barnier
- SOLLICITE les aides de l'Etat et notamment le fonds Barnier pour ces acquisitions
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulé de cette opération

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 06/07/2021

Et publication ou notification du 06/07/2021



LE MAIRE
Roger MARIA